

Direction Pôle Ville Educatrice  
Service Petite enfance  
N° 20240139

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation et dans le cadre de celle-ci,

Considérant que dans le cadre des orientations politiques en matière de petite enfance, et au vu de la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord, la Ville de Lambersart a accepté de développer des relations avec les associations qui œuvrent dans l'accueil du jeune enfant.

### DECIDE

**Article 1:** de signer la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association de Gestion et d'Animation du Centre Social Lino Ventura dont le siège social est situé 1 avenue du Parc 59130 Lambersart, représentée par Madame LOQUIN, Présidente, pour l'occupation du local situé 110 avenue de la Liberté 59130 Lambersart.

**Article 2:** La présente convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années, et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
L'occupation est consentie gratuitement.

**Article 3:** Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Marcq-en-Barœul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

4 JUL 2024



Nicolas BOUCHE

Maire  
Conseiller Métropolitain

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240139
Objet :	Convention d'occupation précaire et révocable du local situé au 110 avenue de la Liberté à Lambersart avec l'association du Centre Social Lino Ventura.. La convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années et prend effet au 1er janvier 2024.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215903287-20240704-D20240139-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20240704-D20240139-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240139.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240704-D20240139-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	256 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240139 Convention d_occupation Centre Social.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240704-D20240139-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	492.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2024 à 16h06min16s	Dépôt initial

En attente de transmission	4 juillet 2024 à 16h06min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2024 à 16h07min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2024 à 16h12min09s	Reçu par le MI le 2024-07-04